



Cette année le timbre est à l'honneur, élément fondamental et indispensable de l'Art Postal il sollicite notre curiosité, notre imagination et notre créativité.

La Poste émet chaque année de nouveaux **carnets de Beaux Timbres** en collaboration avec des artistes contemporains ou en exposant le travail d'artistes disparus et sur bien d'autres thématiques encore (voir boutique.laposte.fr/beaux-timbres).

A votre tour laissez-vous inspirer par les formes et les couleurs de ces Beaux Timbres :

- créez votre propre illustration et intégrez le timbre comme élément décoratif et / ou
- prenez le timbre comme point de départ et prolongez l'illustration existante

Une histoire, des personnages, des émotions vont prendre vie grâce à votre imagination. Toutes techniques acceptées.

Pour participer :

individuel : à partir de 14 ans / **famille** : tous âges

[Télécharger ou copier le bulletin de participation sur le site](#)
[Respecter le format maximum indiqué dans le règlement](#)

L'ART POSTAL est une pratique artistique qui utilise les composants de la correspondance postale – enveloppe, timbre, flamme, tampon, adresse lisible - ainsi que **les services postaux traditionnels.**

L'enveloppe dûment affranchie, existante ou à créer : en papier, tissu, carton, bois ... devient le support d'expressions artistiques variées (dessin, peinture, collage, photographies, calligraphie, broderies...) sur un thème imposé ou libre. Tout est permis (créations à plat, en relief et en volume) dans la limite des règlements de **La Poste** (pas de denrées périssables, d'objets coupants ...).

Si le participant utilise une photo, il garantit qu'il en est l'auteur et qu'il a obtenu les autorisations des personnes présentes sur cette photo ou qu'elle est libre de droits d'auteur et de droits à l'image. Les photos représentant des enfants mineurs sont soumises à une autorisation parentale.

Le timbre est prétexte à de nombreux jeux :

- il peut être intégré dans l'illustration et en devenir un élément décoratif
- il peut aussi être prolongé et sera alors le point de départ de l'illustration

L'adresse du destinataire peut être traitée de façon originale et occuper une place inhabituelle sur l'enveloppe. Elle doit cependant rester lisible, ainsi que celle de l'expéditeur. Une fois

l'enveloppe illustrée, timbrée et postée, l'expéditeur n'en a plus le contrôle. Il lui reste à faire confiance à son bon acheminement. Enfin, la joie du destinataire à réception de l'œuvre sera la première récompense de l'expéditeur.